

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 5 août 2010

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 4 août 2010, à 20 heures, au gymnase de Sainte-Famille, I.O., sous la présidence de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, à laquelle la mairesse et les maires suivants sont présent(e)s et forment quorum : Mme Lina Labbé, MM. Jacques Trudel, Harold Noël, Yves Coulombe et Jean-Claude Pouliot.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 20 heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 7 juillet 2010
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 7 juillet 2010
5. Protocole d'entente entre les municipalités et la MRC quant à la délégation de compétences pour l'émission et le suivi des permis municipaux
6. Acceptation de l'offre de financement pour la 3^{ème} tranche de 200 000 \$ - Programme d'aide à la restauration 2009-2010
7. Entente de développement culturel 2010-2013
8. Programme d'aide à la restauration 2010-2013
9. Réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan d'action conjoint pour la MRC et ses municipalités dans le cadre du programme *Climat municipalités* du gouvernement du Québec
10. Inauguration du drapeau de l'Île d'Orléans
11. Embauche de l'aménagiste
12. Adoption des dépenses du mois de juillet 2010
13. Correspondance
14. Varia
15. Période de questions
16. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2010-08-65

Il est **proposé** par M. Harold Noël, **appuyée** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout du point 14.1 *Certificat de conformité – Règlement #343 – Village de Sainte-Pétronille*. Le point Varia demeure ouvert.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 7 juillet 2010

Résolution 2010-08-66

Sur proposition de M. Jacques Trudel, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 7 juillet 2010.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 7 juillet 2010

Au point 15. Bureau d'accueil touristique – Achat de portes commerciales (p. 2)

Nous attendons toujours des soumissions.

Au point 6. Adjudication du contrat pour services professionnels d'ingénierie détaillée et les travaux de construction d'un réseau filaire pour un branchement Internet haute vitesse – Municipalités de Saint-Jean et Saint-François (p. 2)

La MRC a reçu une promesse écrite d'aide financière de la part du ministre des Affaires municipales, M. Laurent Lessard. Le protocole d'entente sera toutefois signé entre ce ministère et Vidéotron.

Au point 12. Correspondance (p. 3)

À la suite de vérifications auprès des ministères des Affaires municipales et de la Culture, nous retirerons la condition numéro 6 de l'article 4.6.4 du règlement 001-2009 de la MRC. Un nouveau projet de règlement, préparé par l'aménagiste prochainement embauché, sera transmis au ministre Lessard.

5• Protocole d'entente entre les municipalités et la MRC quant à la délégation de compétences pour l'émission et le suivi des permis municipaux

Résolution 2010-08-67

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser le préfet, M. Jean-Pierre Turcotte et la directrice générale de la MRC, Mme Chantale Cormier, à signer le protocole d'entente entre les municipalités et la MRC quant à la délégation de compétences pour l'émission et le suivi des permis municipaux.

6• Acceptation de l'offre de financement pour la 3^{ème} tranche de 200 000 \$ - Programme d'aide à la restauration 2009-2010

Résolution 2010-08-68

Il est **proposé** par M. Yves Coulombe, **appuyé** par Mme Lina Labbé et **résolu unanimement** :

QUE la Municipalité régionale de comté de l'Île-d'Orléans accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins de l'Île-d'Orléans pour son emprunt de 200 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 001-2008, au pair échéant en série cinq (5) ans comme suit :

36 800 \$	3,43000 %	11 août 2011
38 400 \$	3,43000 %	11 août 2012
39 900 \$	3,43000 %	11 août 2013
41 600 \$	3,43000 %	11 août 2014
43 300 \$	3,43000 %	11 août 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Résolution 2010-08-69

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 001-2008, la Municipalité régionale de comté de l'Île-d'Orléans souhaite emprunter par billet un montant total de 200 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;
Il est **proposé** par M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jacques Trudel et **résolu unanimement** :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 200 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 001-2008 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le préfet et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 11 août 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	36 800 \$
2012.	38 400 \$
2013.	39 900 \$
2014.	41 600 \$
2015.	43 300 \$

7• Entente de développement culturel 2010-2013

Résolution 2010-08-70

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel représente un outil de planification, de gestion, de concertation et de collaboration entre la MRC et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine (MCCCF);

ATTENDU QUE l'entente repose sur des objectifs partagés par la MRC et le MCCCF;

ATTENDU que le processus de renouvellement de l'entente de développement culturel pour la période 2010-2013 est présentement en cours;

ATTENDU que la MRC est disposée à investir 50 000 \$ en 2010-2011, 65 000 \$ en 2011-2012 et 75 000 \$ en 2012-2013;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Jacques Trudel, appuyée par Mme Lina Labbé et résolu à l'unanimité :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- QUE la MRC autorise la demande de renouvellement de l'entente de développement culturel auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine pour la période 2010-2013;
- QUE la MRC investisse les montants prévus ci-haut dans la mesure où le MCCCF en investisse autant ;
- QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents afférents.

8• Programme d'aide à la restauration 2010-2013

Résolution 2010-08-71

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la restauration repose sur des objectifs de conservation, de restauration et de mise en valeur des biens patrimoniaux situés dans l'arrondissement historique de l'Île d'Orléans et protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels, lesquels objectifs sont partagés par la MRC et le MCCCCF;

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la restauration représente un outil d'encouragement et de soutien financier auprès des propriétaires de biens patrimoniaux désirant restaurer leur propriété;

ATTENDU que le processus de renouvellement du Programme d'aide à la restauration pour la période 2010-2013 est présentement en cours;

ATTENDU que la MRC est disposée à investir 75 000 \$ en 2010-2011 et que cette somme soit majorée selon l'indice du prix à la consommation pour les années 2011-2012 et 2012-2013;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Yves Coulombe, appuyée par M. Harold Noël et résolu à l'unanimité :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- QUE la MRC autorise la demande de renouvellement du Programme d'aide à la restauration auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine pour la période 2010-2013;
- QUE la MRC investisse 75 000 \$ en 2010-2011 et que cette somme soit majorée selon l'indice du prix à la consommation pour les années 2011-2012 et 2012-2013 dans la mesure où le MCCCCF en investisse autant;
- QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents afférents.

9• Réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan d'action conjoint pour la MRC et ses municipalités dans le cadre du programme *Climat municipalités* du gouvernement du Québec

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

10• Inauguration du drapeau de l'Île d'Orléans

M. Jacques Trudel nous informe qu'une journée d'activités pour toute la famille aura lieu le samedi 14 août à Saint-Pierre. Il propose que l'inauguration du drapeau de l'Île ait lieu lors de cette journée. D'autres détails nous parviendront sous peu.

11• Embauche de l'aménagiste

Nous avons reçu 22 CV. Quatre candidats ont été retenus pour une entrevue et deux d'entre eux ont été rencontrés, les deux autres ayant décliné. Les entrevues ont eu lieu le 2 août. Le comité de sélection, composé de MM. Jean-Pierre Turcotte et

Jean-Claude Pouliot ainsi que Mme Chantale Cormier, recommandent l'embauche de M. Patrice Landry.

Résolution 2010-08-72

Il est **proposé** par M. Jacques Trudel, **appuyée** par M. Harold Noël et **résolu à l'unanimité** de procéder à l'embauche de M. Patrice Landry au poste d'aménagiste et que la date de début d'emploi soit le 7 septembre 2010.

12• Adoption des dépenses du mois de juillet 2010

Résolution 2010-08-73

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de juillet 2010 (document en annexe).

13• Correspondance

Une collecte de sang aura lieu le 6 août de 13 à 20h sur l'aire de stationnement de la bibliothèque de Saint-Pierre.

14• Varia

14.1 Certificat de conformité – Règlement #343 – Village de Sainte-Pétronille

Résolution 2010-08-74

Il est **proposé** par M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** d'adopter le règlement #343 du village de Sainte-Pétronille visant à autoriser la restauration comme usage complémentaire à une exploitation agricole (agro-tourisme) dans la zone A-1 sous certaines conditions. Le règlement adopté est conforme aux exigences du Schéma d'aménagement de la MRC et à son document complémentaire.

15• Période de questions

Elle débute à 21h08 et se termine à 21h49.

16• Levée de la réunion

Résolution 2010-08-75

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Jacques Trudel, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h50.

Prochaine séance, le mercredi 8 septembre 2010 à 20 heures.

Chantale Cormier
Directrice générale

Jean-Pierre Turcotte
Préfet